

STOM2MC

2013 - 2014

Master complémentaire en stomatologie

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **stom2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Evaluation au cours de la formation	4
Gestion et contacts	4
Programme détaillé	6
- Structure du programme	6
- Programme par matière	6

STOM2MC - Introduction

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en stomatologie (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1° à 2° en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans : 3 années de formation de base et 2 années de formation supérieure. Durant les 3 premières années de formation de base, le candidat suivra tous les cours et passera tous les examens du troisième bac et des deux années de master en science dentaire. Il en sera dispensé s'il est déjà détenteur du diplôme de master en science dentaire, et sera alors autorisé à entamer immédiatement sa formation supérieure. Outre les activités théoriques et cliniques pratiques, le candidat est tenu, durant chacune de ces 5 années, à présenter oralement ou par écrit, devant des sociétés ou dans des revues scientifiques nationales ou internationales, des travaux scientifiques personnels.

STOM2MC - Conditions d'admission

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en stomatologie, dans une faculté de médecine francophone belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en stomatologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

STOM2MC - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en stomatologie (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Examens théoriques et pratiques des trois années de formation en science dentaire (BAC3, master 1 et 2).

Une évaluation "continue" a lieu par le maître de stage tous les six mois, et prend en considération, le savoir, le savoir-être et le savoir-faire du candidat :

- Le savoir, c'est-à-dire les connaissances théoriques, de base et spécialisées, et les activités scientifiques du candidat.
- Le savoir-être du candidat, c'est-à-dire son comportement envers les patients, les collègues et le personnel soignant, son comportement personnel (discipline, motivation, éthique, ponctualité, prises de responsabilités)
- Le savoir-faire du candidat, c'est-à-dire son aptitude à gérer les situations cliniques (urgentes par exemple), ses capacités techniques, principalement chirurgicales.

A l'issue des deux premières années (FUS) de la formation de base, et conformément à l'AR du 21 avril 1983, une évaluation orale par un jury composé de tous les maîtres de stage et des membres de la commission ministérielle francophone d'agrément en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale a lieu et porte sur :

- présentation de 3 cas cliniques
- résolution et discussion d'un cas clinique exposé par le jury
- un score moyen de 60% est nécessaire et suffisant pour réussir cette épreuve; en cas d'échec, le candidat est autorisé à représenter, une fois, l'épreuve endéans les 3 mois mais au plus tard fin août (moyennant éventuellement un complément de formation selon les directives du jury).

L'évaluation finale au terme des cinq années est réalisée par un jury composé des maîtres de stage universitaires et non universitaires, et des membres de la commission ministérielle francophone d'agrément en stomatologie, et porte sur les connaissances :

- Théoriques : questions théoriques du Board Européen
- Cliniques : exposé de cas cliniques diagnostiqués et traités personnellement
- Pratiques : résolution de cas cliniques exposés par les membres du jury
- Scientifiques : travaux scientifiques publiés et/ou présentés devant des sociétés scientifiques.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de médecin spécialiste en stomatologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

STOM2MC - Gestion et contacts

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen

Commissions de programme Commission du master complémentaire en médecine générale ([CAMG](#))
Commission des certificats en radioprotection ([CRPR](#))
Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée ([MCCM](#))
Ecole de médecine dentaire et de stomatologie ([MDEN](#))
Ecole de médecine ([MED](#))

Responsable académique du programme : [Hervé Reychler](#)

Jury

Personnes de contact

STOM2MC - Programme détaillé

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans : 3 années de formation de base et 2 années de formation supérieure.

Durant les 3 premières années de formation de base, le candidat suivra tous les cours et passera tous les examens du troisième bac et des deux années de master en science dentaire. Il en sera dispensé s'il est déjà détenteur du diplôme de master en science dentaire, et sera alors autorisé à entamer immédiatement sa formation supérieure. Outre les activités théoriques et cliniques pratiques, le candidat est tenu, durant chacune de ces 5 années, à présenter oralement ou par écrit, devant des sociétés ou dans des revues scientifiques nationales ou internationales, des travaux scientifiques personnels. Toutes les prestations du candidat seront attestées sur le site www.omfs-bsc.be

, dont l'évaluation "continue" sera effectuée deux fois par an (voir ci-dessous).

Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Première partie - Formation de base

Durant les 2 premières années (3e année de baccalauréat et 1ère année de master en science dentaire), le candidat est tenu de suivre tous les cours théoriques et pratiques sauf ceux dont il est dispensé en raison de son diplôme de docteur en médecine ou de médecin. En outre, le candidat suivra 90h de cours théoriques et 170 heures de cours pratiques par an :

- journal-club (45h)
- staff de service (45h)
- assistance aux activités cliniques du service (consultations, interventions chirurgicales, gardes) (135h)
- participation à des cours et congrès, nationaux et internationaux (20h)
- participation à l'enseignement inter-universitaire belge (15h)

Ces deux années constituent la formation universitaire spécifique (FUS).

Durant la troisième année, le candidat suit tous les cours théoriques et pratiques de la deuxième année de master en science dentaire et commence à suivre les activités de formation supérieure décrite ci-dessous.

N.B. : les candidats sont inscrits conjointement comme étudiants en BAC3 DENT puis en master en science dentaire et comme assistants candidats spécialistes durant les 3 premières années.

Deuxième partie - Formation supérieure

La formation supérieure comprend :

- Cours de compléments de stomatologie (60h)
- Polyclinique de stomatologie (90h)
- Tours de salle de stomatologie (45h)
- Discussions de cas cliniques de stomatologie (30h)
- Démonstrations opératoires de stomatologie (135h)
- Séminaire de stomatologie (45h)
- Participation à l'enseignement inter-universitaire belge (15h)

